Image not found or type unknown

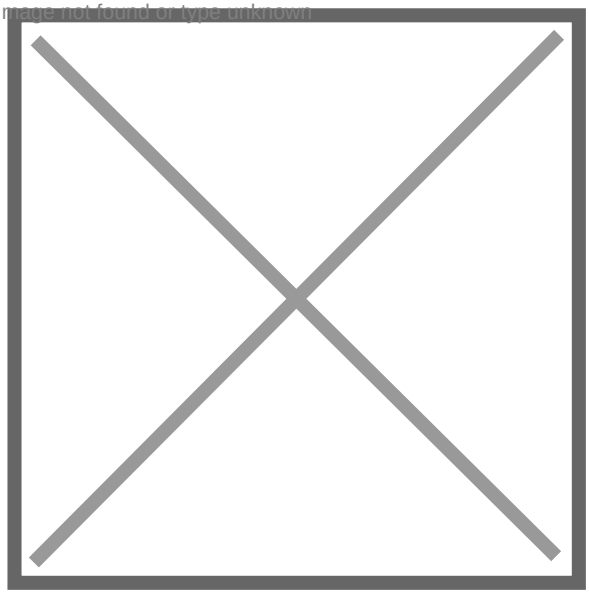

Droit conges bonifie fonction publique territorial

Par **elisa97180**, le **08/12/2014** à **13:55**

Bonjour je souhaiterais avoir des information concernant les conges bonifies
je suis nee en france mes parents sont nee en guadeloupe ma mere y reside ainsi que ma grand mere je possede un compte bancaire et jai vecu 5 ans las bas mes deux enfants ont ete scolarise 2 ans en guadeloupe je suis fonctionnaire territorial ai je droit au conges bonifie?Merci de vos reponses

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **15:41**

Bonsoir,
Après lecture de l'article ci -après, il ne semble pas que vous puissiez bénéficier de ces congés
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1599.xhtml
Mais vous ne risquez pas grand chose à les demander.

Par **elisa97180**, le **08/12/2014** à **16:19**

Merci moisse pour m 'avoir repondu jai deja deposer une demande qui semble ne pas aboutir pour le moment je suis en contact avec mon syndicat qui me dit que j aurais appriori le benefice du conges bonifie du fait que mes parents sont las bas

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **16:36**

C'est effectivement un point positif d'appréciation mais qui n'implique pas automatiquement le droit aux congés bonifiés.
Des parents de fonctionnaires alsaciens auraient pu s'établir au Antilles pour leurs vieux jours, sans donner à leurs rejettons un quelconque droit à congés bonifiés.
L'esprit de ce congé bonifié est de permettre aux ressortissants DOM-TOM contraints à l'exil en métropole par mutation de la fonction publique, le retour régulier aux sources.
Vous êtes née en France, avez vécu peu de temps aux Antilles vous n'y possédez peut-être pas de résidence.
Mais bon je n'ai pas d'autre avis par méconnaissance de l'application stricte ou large des dispositions dont il est question.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés